

Domaine Public

1 7 9 2

Edition PDF
du 8 septembre 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1791
du 2 septembre 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le Conseil fédéral

ne sortira pas meilleur des urnes

A vouloir rendre le peuple trop souverain, les partisans de l'élection directe du Conseil fédéral fuient le vrai problème: celui de la qualité des élus (Yvette Jaggi)

Les pauvres suisses chez les riches

La mondialisation fait reculer la pauvreté dans le monde, mais qu'en est-il Suisse? (Albert Tille)

La Suisse rêvée

de Madame et Monsieur Schweizer

Le mythe d'une Suisse à l'écart du monde progresse. A l'encontre de nos intérêts (Jean-Daniel Delley)

Asile: les limites du fédéralisme d'exécution

Sans argent ni prévisions, les cantons doivent faire face à une augmentation des demandes (Albert Tille)

Autonomie communale vaudoise: un mythe coûteux

La nostalgie c'est bien, l'efficacité c'est mieux
(Alain Robert)

Constitution genevoise: une mue indispensable

L'Assemblée constituante qui sortira des urnes le 19 octobre doit réformer les institutions de la République
(Jean-Daniel Delley)

Le Conseil fédéral ne sortira pas meilleur des urnes

A vouloir rendre le peuple trop souverain, les partisans de l'élection directe du Conseil fédéral fuient le vrai problème: celui de la qualité des élus

Yvette Jaggi (7 septembre 2008)

Les fausses bonnes idées ont la vie dure. Rejetée pour la première fois par les citoyens et les cantons en 1900, la proposition tendant à élire le Conseil fédéral par le peuple ressurgit depuis lors périodiquement, à trois reprises au siècle dernier, à 42 ans de distance chaque fois. En 1942, la seconde initiative populaire en ce sens, d'une teneur analogue à celle de 1900, faisait un moindre score auprès des votants (32,4% d'acceptants, contre 35% en 1900) et recueillait l'opposition unanime des cantons. En 1984, juste après la non élection de Lilian Uchtenhagen au Conseil fédéral, le lancement d'une troisième initiative populaire est évoqué sous le coup de l'émotion, puis heureusement abandonné, au vu des difficultés pratiques d'une élection du Conseil fédéral par le peuple, sauf à mettre au point un système complexe de quotas permettant de «*tenir compte équitablement des tendances politiques et des régions linguistiques de la Suisse*».

A chaque fois, l'idée porte une signature de gauche: le parti socialiste suisse et les

catholiques-conservateurs en 1900, le PSS tout seul en 1942, la socialiste Valentine Friedli, conseillère nationale du Jura, en 1984. Et aujourd'hui, la conseillère fédérale genevoise Micheline Calmy-Rey ainsi que le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard reprennent l'idée. Tous deux partent du même constat qu'André Gavillet, qui relevait dans un récent article de *Domaine Public* combien le collège gouvernemental était devenu «*Le maillon faible de la politique fédérale*». Mais ils en tirent une conclusion différente, pour le moins hâtive: une élection par le peuple donnerait une légitimité et une crédibilité accrues au Conseil fédéral, dont nul n'ignore la présente faiblesse. Sauf que les défaillances actuelles relèvent moins d'un déséquilibre institutionnel que d'une configuration personnelle. Le parlement ne prendrait pas tant de place s'il n'avait pas un vide à occuper et des gouvernants peu combattifs à affronter, soucieux au mieux des affaires de leur propre département et peu enclins aux visions et politiques transversales.

Des campagnes électorales menées à l'échelle nationale, relayées par les télévisions suisses et régionales, sur la toile et par les réseaux sociaux favoriseront à coup sûr les candidats doués pour les langues et capables de maîtriser la communication à leur propre sujet. Mais Internet et *YouTube* n'aideront guère à constituer un collège plus solide et solidaire – dont les fortes individualités qui préconisent l'élection par le peuple pensent peut-être pouvoir se passer.

Les difficultés actuelles interdisent de tergiverser plus longtemps. Partis et parlementaires doivent poser leur calcul et prendre leurs responsabilités. A eux de proposer et d'élire des gouvernants en mesure de négocier et de fixer de commune entente puis de défendre collectivement les priorités politiques de la législature. Seul moyen d'espérer mettre fin aux confusions de compétences et au triste spectacle des alliances circonstancielles, des gesticulations opportunistes et des chipotages médiocres.

Les pauvres suisses chez les riches

La mondialisation fait reculer la pauvreté dans le monde, mais qu'en est-il Suisse?

Albert Tille (7 septembre 2008)

La planète compte un demi milliard de moins de pauvres qu'il y a quinze ans. C'est ce qu'affirme la Banque mondiale. Le constat est inverse en Suisse où la pauvreté réapparaît. Le contraste est frappant. Cette évolution est-elle la conséquence de la mondialisation de l'économie, source de tous les bienfaits, selon les uns, ou de tous les maux selon les autres? Pas si simple. L'intensification des échanges mondiaux a certainement profité au décollage économique de la Chine et d'autres pays de l'Asie de l'Est, principaux responsables de la diminution du nombre des pauvres. En revanche, l'Afrique subsaharienne n'a en rien profité de l'embellie avec autant de pauvres devenus encore plus pauvres.

Et la Suisse? Riche parmi les riches et largement ouverte au monde, notre économie n'a connu qu'un passage à vide dans les années 90. Mais la pauvreté s'y est solidement installée. On compte aujourd'hui 3,3% de la

population dépendant de l'aide sociale, un chiffre qu'il faut doubler ou tripler dans les villes. Les organisations caritatives sont toujours plus sollicitées. Dans une interview au vitriol (*Tages Anzeiger* 1er septembre) Karl Kruppenacher, directeur de Caritas, dénonce le climat social empoisonné qui règne en Suisse. Les magasins de son association qui vendent de la nourriture à bas prix sont pris d'assaut. Mais la pauvreté n'est pas un thème politique et les statistiques sont insuffisantes. L'Office fédéral de la statistique vient pourtant de combler partiellement cette lacune en publiant une étude sur les «*working poors*».

La Suisse comptait 4,5% de travailleurs pauvres en 2006. C'est, en raison de l'embellie conjoncturelle, un peu moins que les 5% lors du premier décompte effectué en 2000. Avant cette date, les pauvres échappaient à toutes les statistiques officielles. Cette pauvreté touche essentiellement les ménages de travailleurs entre 30 à 49 ans.

C'est à cet âge que les enfants grèvent les budgets. Si la situation familiale contribue largement à la précarité du niveau de vie, le montant des salaires est évidemment un facteur décisif. L'hôtellerie et le commerce de détail fournissent plus de la moitié du contingent des bas salaires. L'industrie paie nettement mieux. Le secteur du cuir et de l'habillement enregistre, il est vrai un taux très élevé de bas salaires. Mais comme ce secteur a largement fondu, il n'est que marginalement responsable de la pauvreté en Suisse.

Alors que l'industrie à vocation exportatrice est moins avare pour les salaires, les branches économiques créatrices de *working poors* sont essentiellement orientées vers le marché intérieur. La mondialisation n'est donc pas responsable de la pauvreté en Suisse. La thèse du patron de Caritas est plus crédible. Elle a pour cause la priorité accordée par la majorité politique du pays aux cadeaux fiscaux et au gel de la politique sociale.

La Suisse rêvée de Madame et Monsieur Schweizer

Le mythe d'une Suisse à l'écart du monde progresse. A l'encontre de nos intérêts

Jean-Daniel Delley (4 septembre 2008)

Les Suisses se sentent bien et en sécurité dans leur pays. Par contre ils perçoivent le monde extérieur comme menaçant et instable. Rien donc d'étonnant à ce qu'ils privilégient l'indépendance économique et politique de la Suisse et font bloc comme jamais (93%) derrière le principe de neutralité. Rien d'étonnant non plus dans le fait que les partisans d'une adhésion à l'Union européenne n'ont jamais été aussi peu nombreux (27%). Même le soutien au partenariat avec l'OTAN a chuté à 34%. Une majorité (53%) estime que la Suisse ne doit se fier qu'à ses propres forces pour sa défense et s'abstenir d'envoyer des troupes à l'étranger (78%). C'est ce que nous révèle la dernière enquête du Centre pour la politique de sécurité de l'Ecole polytechnique de Zurich.

Voilà qui doit mettre du baume au cœur de l'UDC, passablement chahutée ces derniers temps. Mais si une

majorité populaire fait sienne le credo des nationalistes conservateurs sur ce dossier, elle n'est pas prête à consentir les moyens de son rêve isolationniste: elle refuse par exemple l'acquisition d'un nouvel avion de combat.

La contradiction prend des dimensions plus inquiétantes lorsqu'on examine la souveraineté effective de la Suisse. Dans une remarquable analyse (*Le Temps*, 2 septembre 2008), l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Franz von Däniken documente l'érosion continue de la liberté d'action de notre pays. Le bilatéralisme, prôné par les autorités au motif de préserver la souveraineté helvétique, consiste pour l'essentiel à reprendre les règles communautaires, sans avoir la possibilité de participer à leur élaboration. L'agenda des négociations est dicté par Bruxelles, voir la fiscalité de l'épargne et la taxation des bénéfices des entreprises.

Pour von Däniken, la fuite dans la diplomatie mondiale initiée par le Conseil fédéral – priorité à nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du sud –, ignore le fait que la Suisse n'est qu'un poids plume sur la scène internationale. Seules des relations étroites avec l'Europe, dont nous partageons l'histoire et les valeurs et avec qui nous entretenons les relations économiques les plus étroites, sont susceptibles de contribuer à la sécurité et à la prospérité de la Suisse.

En ne reconnaissant pas cette priorité, en entretenant l'illusion d'une souveraineté sans contenu réel, le Conseil fédéral contribue à perpétuer le mythe du splendide isolement, de l'îlot de paix et de prospérité épargné par les troubles du monde. Alors qu'aucun mythe à tel point distant de la réalité n'a jamais engendré une bonne politique.

Asile: les limites du fédéralisme d'exécution

Sans argent ni prévisions, les cantons doivent faire face à une augmentation des demandes

Albert Tille (8 septembre 2008)

La Confédération a toujours géré l'asile en comptant sur les cantons pour héberger et assister les requérants. Mais ce qui aurait pu être une véritable

collaboration est devenu au fil du temps de la pure exécution, phénomène encore accentué depuis le passage de Christoph Blocher à la tête du

département de justice et police.

Ainsi pour économiser 20 millions de francs alloués aux

cantons, l'ancien conseiller fédéral a décidé que la Confédération prendrait en charge elle-même pendant six mois, le temps pour les cantons de se retourner, un éventuel afflux de demandeurs d'asile. Le financement correspondant a été supprimé avant que le concept soit en place. Mais celui-ci s'est vite révélé irréaliste, et il a finalement été abandonné... sans que le financement ne soit rétabli.

Et ironie du sort, on vit actuellement une forte augmentation des demandes. De moins de 150 personnes attribuées chaque semaine aux cantons, on est passé à près de 300 en août et probablement

de 300 à 400 en septembre. Face à cette situation, l'Office fédéral des migrations se contente de prier les cantons d'adapter leurs structures.

Aucune allusion à un financement des coûts supplémentaires. Car ouvrir de nouvelles structures coûte cher et le financement par forfait ne tient évidemment pas compte de ce genre de situation.

Ce qui étonne aussi, c'est le manque d'information et d'anticipation de la Confédération. Il est vrai que n'ayant pas à se soucier de l'hébergement, et pouvant réguler les capacités de ses centres d'hébergement en

jouant sur la durée du séjour, elle n'a qu'un intérêt limité à anticiper. Mais c'est elle qui dispose ou pourrait disposer des informations nécessaires aux cantons: faut-il s'attendre à un afflux de longue durée? Combien de personnes arrivent aujourd'hui, qui seront attribuées aux cantons dans quatre ou huit semaines? En exploitant les renseignements dont elle dispose et qu'elle pourrait réunir, la Confédération pourrait établir des prévisions. Même sommaires et entachées d'incertitude, elles seraient toujours plus utiles que le vide actuel.

Autonomie communale vaudoise: un mythe coûteux

La nostalgie c'est bien, l'efficacité c'est mieux

Alain Robert (8 septembre 2008)

Ne parlez pas à un Vaudois de limiter l'autonomie communale: pour lui, toute atteinte à ce droit et à sa garantie inscrite encore dans la nouvelle Constitution du 14 avril 2003 (article 139) est un véritable sacrilège. La portée économique et politique de cette autonomie, assez particulière en Suisse et qu'en tous cas les Genevois ont peine à comprendre, a pourtant perdu de son importance relative: les domaines gérés par la collectivité ont cru, et ils n'ont pas été dévolus aux communes... Mais celles-ci conservent des pouvoirs très étendus en matière d'aménagement du territoire par exemple, ce qui est d'ailleurs problématique et va à l'encontre d'une vision globale

dans ce domaine.

Constitutionnellement, les communes vaudoises ont notamment de l'autonomie pour gérer leur patrimoine public, leur administration, leurs relations intercommunales, leur police (et encore, si l'on en juge par le récent arrêt de la Cour constitutionnelle vaudoise qui a rejeté un recours contestant la validité de l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée), la fixation des taxes et impôt communaux. A première analyse on peut être séduit, se dire que cette autonomie possède un petit côté historique sympathique, une saveur politique «*bio*» de proximité à l'image des commerces du même type.

C'est malheureusement faire preuve d'un excès d'optimisme ou de nostalgie politique.

Il y a longtemps que la Suisse elle-même n'est plus autonome économiquement et surtout ne pèse plus grand chose en politique internationale. Ne pas peser ne veut pas dire ne pas avoir de bonnes idées, mais pour les faire passer encore faut-il ne pas refuser dogmatiquement et par arrogance une intégration européenne complète. Il y a longtemps aussi que les cantons ne sont plus autonomes: ils sont sans doute les briques élémentaires de la Confédération, mais ont perdu au fil du temps des compétences et du pouvoir d'abord délégués pour être

ensuite phagocytés par la Berne fédérale. Au niveau communal vaudois, un gâchis de forces vives et d'argent public perdure depuis de nombreuses années, au nom du sacro-saint principe d'autonomie.

Exemple: à Provence, petit village aux confins du canton, on construit actuellement une salle communale pour un coût de plusieurs millions, et on y tient dur comme fer. A 5 minutes de là, à Concise (avec lequel en revanche on s'est entendu pour faire laiterie commune englobant aussi une troisième commune limitrophe, Mutrux), se dresse une superbe salle communale qui elle aussi a coûté son comptant de millions. Pourquoi deux salles communales à cinq minutes de distance dont la première concerne moins de 400 habitants? Et cet exemple se

multiplie à l'envi avec les infrastructures sportives sous utilisées, les bâtiments communaux luxueux, les éclairages publics dernier cri que l'on se jalouse, les stations d'épuration des eaux, les bâtiments scolaires, etc. La fierté des autorités communales est d'avoir marqué une législature par de grands travaux, peu importe finalement le coût de financement récurrent de telles joujoux de luxe.

Il est vrai que l'on parle ici essentiellement du canton de Vaud rural. Mais dans ces contrées encore très réticentes ou réservées face à toute idée de fusion de communes en comparaison avec d'autres cantons romands, on préfère entretenir l'autonomie comme un mythe, qui finalement se transforme en un immense travail fait à double ou triple par des conseils communaux

gérant les mêmes thèmes et des administrations communales multipliées au service précisément des conséquences de cette pseudo autonomie. Et cette multiplication des autorités et des coordinations est également rendue nécessaires par le nombre de communes et par la faiblesse des capacités de leurs administrations, par ailleurs peu facilement accessibles à l'usager.

Il faut cesser de se voiler la face et travailler ensemble. Régionaliser, fusionner, agglomérer, simplifier les procédures, diminuer les étapes administratives, utiliser les forces vives à bon escient, cesser les luttes ridicules et constater la mort du mythe luxueux de l'autonomie pour faire vivre et progresser la notion bien réelle d'efficacité.

Constitution genevoise: une mue indispensable

L'Assemblée constituante qui sortira des urnes le 19 octobre doit réformer les institutions de la République

Jean-Daniel Delley (03 septembre 2008)

Il est l'un des derniers à entreprendre de réviser totalement sa Constitution. Et pourtant le canton de Genève vit avec une charte fondamentale datant de 1847, la plus ancienne du pays. Le texte a pris des rides – certains de ses articles ne correspondent tout simplement plus à la réalité – et de l'embonpoint – nombre de dispositions traitent de questions de détails ou développent des programmes politiques qui relèvent plutôt

du discours d'ouverture d'une législature. Genève montre une prédilection pour la déclamation et aime à graver dans le marbre constitutionnel aussi bien ses états d'âme que ses soucis domestiques. Avec l'effet pervers que le moindre changement de cap comme de détail nécessite une votation populaire, quand bien même l'objet n'est pas contesté.

Pourtant ce ne sont ni les rides ni l'embonpoint qui justifient d'abord cet exercice. Point n'est

besoin d'être un fin observateur de la vie politique genevoise pour diagnostiquer une série de blocages préjudiciables au canton : entre Genève et sa région, entre la Ville et le canton, entre le gouvernement et le parlement, entre les autorités et la population les relations sont souvent tumultueuses et sources d'inaction. Or une Constitution c'est le mode d'emploi, les règles du jeu qui définissent les rapports entre les organes de l'Etat, entre

l'Etat et les citoyens et la population en général. C'est donc dans ces domaines qu'il faudra faire preuve d'imagination et de courage pour tailler un nouveau costume institutionnel au canton, c'est-à-dire créer les conditions favorables à la prise des décisions collectives.

En octobre prochain, le peuple désignera 80 constituants

parmi 530 candidats présentés sur pas moins de dix-huit listes, parmi lesquelles de nombreux groupes d'intérêt - milieux économiques, propriétaires de villas, l'AVIVO notamment -. Le risque est grand que cette représentation hétéroclite, appuyée par une extrême gauche opposée à tout changement, nous serve un projet en forme d'addition de politiques publiques gravées

dans le marbre constitutionnel. Alors que Genève a besoin d'un texte qui clarifie les responsabilités respectives des organes de l'Etat et réorganise son territoire. De manière à ce que, sur cette base, puisse se développer des politiques efficaces, c'est-à-dire évolutives pour répondre aux besoins changeants de la région.